

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2416)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 446

présenté par
M. Véran

ARTICLE 12

À l'alinéa 17, substituer à la référence :

« L. 231-1 »

la référence :

« L. 232-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de correction d'une erreur matérielle.